

12 11

ARRETE CONJOINT N°2018-
MS/MINEFID portant adoption du Manuel de
procédures descriptives des modalités de
gestion, de suivi et de contrôle des mesures de
gratuité des soins au profit des femmes et des
enfants de moins de cinq (05) ans vivant au
Burkina Faso

LE MINISTRE DE LA SANTE,

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT,



20 / 09 / 2018

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret N°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-272/PRES/PM/SGG-CM du 12 avril 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu le décret n°2016-381/PRES/PM/MINEFID du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'économie, des finances et du développement ;
- Vu le décret n°2016-311/PRES/PM/MS/MATDSI/MINEFID du 29 avril 2016, portant gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq ans vivant au Burkina Faso.

ARRETEMENT

Article 1 : Est adopté ci-joint en annexe, le Manuel de procédures descriptives des modalités de gestion, de suivi et de contrôle des mesures de gratuité des soins au profit des femmes et des enfants de moins de cinq (05) ans vivant au Burkina Faso.

Article 2 : Les Secrétaires généraux des Ministères en charge de la santé, de l'économie, des finances et du développement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le **05 NOV 2018**,

Le Ministre de la santé

Le Ministre de l'économie, des finances
et du développement



Professeur Nicolas MEDA
Officier de l'Ordre National



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI
Officier de l'Ordre National